



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ORAMIDE DL 215

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit** : ORAMIDE DL 215  
**Code du produit** : 37140V  
**Nom du Produit dans REACH** : Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

#### Numéro d'enregistrement REACH

##### Numéro d'enregistrement

01-2119490100-53-0021

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations** : Agent tensio-actif non ionique.

##### Utilisations identifiées

1 - Fabrication de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18(unsatd.), N,N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6  
 2 - Formulation, Distribution de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6.  
 Fabrication de produits pour soins personnels.  
 3- Utilisation professionnelle de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : SEPPIC S.A.  
 22 Terrasse Bellini - Paris La Défense  
 92806 Puteaux CEDEX - France  
 Phone: +33(0)1 42 91 40 00  
 Fax: +33 (0)01 42 91 41 41

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : MSDSinfo.SEPPIC@airliquide.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : FRANCE :  
 ORFILA  
 +33 (0)1 45 42 59 59

##### Fournisseur

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : SEPIPROD.  
 Tél.: +33 (0)5 63 72 69 69

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

☒ Skin Irrit. 2, H315  
 Eye Dam. 1, H318  
 Aquatic Chronic 2, H411

##### Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Xi; R41, R38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**Date d'édition/Date de révision** : 10/04/2015.

1/21

ORAMIDE DL 215

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### Prévention

: Porter des gants appropriés. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient du (de la) : Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

### 2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non.  
P : Non disponible. B : Non. T : Non.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non.  
vP : Non disponible. vB : Non.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : UVCB

INCI Name: : COCAMIDE DEA

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	REACH #: 01-2119490100-53 CE: 931-329-6	80 - 100	Xi; R41, R38  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[*]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

Date d'édition/Date de révision : 10/04/2015.

2/21

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

- [\*] Substance
- [A] Constituant
- [B] Impureté
- [C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

ORAMIDE DL 215

## SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.  
**Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Date d'édition/Date de révision : 10/04/2015.

4/21

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres sections**

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

ORAMIDE DL 215

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis (hydroxyethyl)	DNEL	Long terme Cutané	4,16 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	73,4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	0,09 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local

#### PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis (hydroxyethyl)	-	Eau douce	7 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0,7 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	830 mg/l	Facteurs d'Évaluation

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Date d'édition/Date de révision : 10/04/2015.

6/21

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Mesures de protection individuelles**
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.  
Recommandé : caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, caoutchouc nitrile.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune. Brun.
- pH** : 10 à 11,5 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Point de fusion/point de congélation** : -10 à -7°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Se décompose.
- Point d'éclair** : Vase clos: 188°C [Indéterminé.]
- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Masse volumique** : 0,9819 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.  
Dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Solubilité dans l'eau (g/l)** : 0,015 à 0,03 g/l
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : 3,75
- Viscosité** : Dynamique: 1357 mPa·s

ORAMIDE DL 215

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Température de mesure de la viscosité : 20 °C

### 9.2 Autres informations

Les données reportées dans cette section ne tiennent pas lieu de spécifications.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions d'instabilité** : Tenir à l'écart des agents oxydants.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Conclusion/Résumé** : Non classé comme dangereux. (Oral , Cutané)

#### Irritation/Corrosion

**Conclusion/Résumé** :

**Peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation

**Conclusion/Résumé** :

**Peau** : Non sensibilisant pour la peau.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non classé comme dangereux.

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : NOAEL, Oral (OCDE 414, Rat, Toxicité lors de la grossesse ) :1000 mg/kg bw/jour  
NOAEL, Oral (OCDE 414, Rat, Embryotoxicité ) :1000 mg/kg bw/jour

#### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

#### Danger par aspiration

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10/04/2015.

8/21



ORAMIDE DL 215

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Effets chroniques potentiels pour la santé****Toxicité chronique**

<b>Conclusion/Résumé</b>	: Non classé comme dangereux.
<b>Généralités</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Espèces	Exposition
ORAMIDE DL 215	Aiguë CE50 3,9 mg/l Eau douce	OCDE 201	Algues - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus)	72 heures
	Aiguë CE50 3,2 mg/l Eau douce	OCDE 202	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2,4 mg/l Eau douce	OCDE 203	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CE10 0,3 mg/l Eau douce	OCDE 201	Algues - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus)	72 heures
	Chronique NOEC 0,07 mg/l Eau douce	OCDE 211	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0,32 mg/l Eau douce	OCDE 204	Poisson - Oncorhynchus mykiss	28 jours

**Conclusion/Résumé** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
ORAMIDE DL 215	OCDE 301B	92,5 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées

**Conclusion/Résumé** : Ce produit est facilement biodégradable. Ce produit a un potentiel de bioaccumulation faible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Date d'édition/Date de révision** : 10/04/2015.

9/21

ORAMIDE DL 215

**SECTION 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	3,75	65	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : 243

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non.  
P : Non disponible. B : Non. T : Non.

**vPvB** : Non.  
vP : Non disponible. vB : Non.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

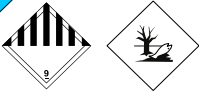
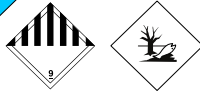
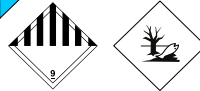

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (COCAMIDE DEA)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (COCAMIDE DEA)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (COCAMIDE DEA). Marine pollutant	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (COCAMIDE DEA)

**Date d'édition/Date de révision** : 10/04/2015.

10/21

ORAMIDE DL 215

## SECTION 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<b>Transport avec les utilisateurs locaux</b> : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.			
Autres informations	<p><input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.</p> <p><b><u>Numéro d'identification du danger</u></b> 90</p> <p><b><u>Quantité limitée</u></b> 5 L</p> <p><b><u>Dispositions particulières</u></b> 274, 335, 601</p> <p><b><u>Code tunnel</u></b> (E)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.</p> <p><b><u>Dispositions particulières</u></b> 274, 601, 335</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.</p> <p><b><u>Emergency schedules (EmS)</u></b> F-A, S-F</p> <p><b><u>Special provisions</u></b> 274, 335</p> <p><b><u>IMDG Code Segregation group</u></b> None.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> The environmentally hazardous substance mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.</p> <p><b><u>Passenger and Cargo Aircraft</u></b> Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 964</p> <p><b><u>Cargo Aircraft Only</u></b> Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 964</p> <p><b><u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u></b> Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y964</p> <p><b><u>Special provisions</u></b> A97, A158</p>

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)

[Annexe XIV](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision : 10/04/2015.

11/21

ORAMIDE DL 215

## SECTION 15: Informations réglementaires

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

### Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.  
**Numéro CE** : 931-329-6

### Réglementations nationales

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Terminé.

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> Skin Irrit. 2, H315 <input checked="" type="checkbox"/> Eye Dam. 1, H318 <input checked="" type="checkbox"/> Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai D'après les données d'essai D'après les données d'essai

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :  Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
 Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R41- Risque de lésions oculaires graves.  
 R38- Irritant pour la peau.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Xi - Irritant

### Historique

**Date d'impression** : 10/04/2015.

**Date d'édition/ Date de révision** : 10/04/2015.

**Date de la précédente édition** : 02/10/2013.

**Version** : 3

### Avis au lecteur

**Date d'édition/Date de révision** : 10/04/2015.

12/21

ORAMIDE DL 215

## SECTION 16: Autres informations

Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif ; elles sont basées sur l'état des connaissances de SEPPIC\* relatives au produit à la date indiquée ci dessus. Elles s'appliquent au produit en l'état, conforme aux spécifications fournies par SEPPIC\*.

En cas de combinaisons de mélanges ou de transformation du produit, il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Etant donné que l'utilisation de ces informations est en dehors du contrôle de SEPPIC\*, SEPPIC\* ne donne aucune garantie, implicite ou expresse, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et du produit de l'utilisateur. SEPPIC\* étant SEPPIC S.A. et ses filiales (adresses disponibles sur [www.seppic.com](http://www.seppic.com) )

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB

## Section 1: - Titre

Numéro du SE	: 1
Pour la substance	: Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** 1 - Fabrication de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18(unsatd.), N,N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6  
**Catégorie de procédé:** PROC03, PROC09, PROC15  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03, SU09  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC01  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC39  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

**Santé Scénarios contributifs** : **Expositions générales (PROC 3)**  
**Transferts de vrac (PROC 9)**  
**Activités de laboratoire (PROC 15)**  
**Nettoyage et maintenance de l'équipement**  
**Stockage**

## Section 2: - Contrôles de l'exposition

<b>Contributing scenario : ( Environnement )</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	: Liquide.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: 100 %
<b>Quantités utilisées</b>	: ≤ 200 Tonnes/year
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : ≤ 1242 Jours d'émission (jours/an) : 161 Fraction du tonnage régional utilisée localement : 100 %
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m <sup>3</sup> /j) : 345600
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé: non concerné (Pression de vapeur : faible) Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 0.928 kg/jour (Utilisation d'eau au cours du procédé ou lors d'opération de maintenance (nettoyage) : Oui.) Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé: Sans objet – Pas de rejet direct vers le sol
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m <sup>3</sup> /j) : 400 Station d'épuration municipale : 20000 m <sup>3</sup> /jour Ajustement du pH avant l'envoi vers la station d'épuration municipale. Pas d'application des boues sur les sols, Incinération de boues d'épuration

<b>Contributing scenario : Expositions générales (PROC 3) ( Travailleurs : )</b>	
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: > 4 h (demi-poste).
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles

**ORAMIDE DL 215**

<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Éviter les éclaboussures. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. Transfert via des circuits confinés. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. Remplir les bidons/récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés. Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire. Porter des vêtements de travail à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transferts de vrac (PROC 9) ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: 1 - 4 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Transfert via des circuits confinés. Applications industrielles
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374). Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Activités de laboratoire (PROC 15) ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: 15 min - 1 heure
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Éviter les éclaboussures. Ventilation générale. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Nettoyage et maintenance de l'équipement ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: > 4 h (demi-poste).
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Porter des vêtements de travail à manches longues. Utiliser une protection oculaire adaptée. Porter des gants appropriés.
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire.

**ORAMIDE DL 215****Protection respiratoire** : Aucune**Contributing scenario : Stockage ( Travailleurs : )****Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).**Fréquence et durée de l'utilisation** : 1 - 4 h (demi-poste).**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Ventilation générale. Utiliser des équipements dédiés. (Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.)**Protection respiratoire** : Aucune**Section 3: - Estimation d'exposition et référence à sa source****Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:****Estimation de l'exposition** : Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.**Contributing scenario : - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:****Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.**Estimation de l'exposition** : PEC Environnement, eau, continue :  
2.16 x 10E-4 mg/l (eau douce)  
3.18 x 10E-5 mg/l (eau de mer)  
5.76 x 10E-3 mg/l (STP)  
PEC Environnement, sol, continue :  
2.44 x 10E-3 mg/kg de masse humide (Sédiment d'eau douce)  
3.88 x 10E-4 mg/kg de masse humide (Sédiment d'eau de mer)  
2.9 x 10E-3 mg/kg de masse humide (sol)**Section 4: - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition****Environnement** : Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.  
**Santé** : Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.



## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB

## Section 1: - Titre

Numéro du SE	: 2
Pour la substance	: Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** 2 - Formulation, Distribution de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6.  
Fabrication de produits pour soins personnels.  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03, SU10  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC02  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC39  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

**Santé Scénarios contributifs** : **Expositions générales (PROCs 1, 2, 3, 5)**  
**Transferts de vrac (PROCs 8a, 8b, 9)**  
**Activités de laboratoire (PROC 15)**  
**Nettoyage et maintenance des équipements**  
**Stockage**

## Section 2: - Contrôles de l'exposition

## Contributing scenario : ( Environnement )

**Caractéristiques du produit** : Liquide.  
**Quantités utilisées** : ≤ 200 Tonnes/year  
**Fréquence et durée de l'utilisation** : Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 759  
Jours d'émission (jours/an) : 120 (Modèle EUSES utilisé.)  
Fraction du tonnage régional utilisée localement : 100 %  
**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques** : Débit des eaux de surface réceptrices (m<sup>3</sup>/jour) : ≥ 18000 m<sup>3</sup>/j (Modèle EUSES utilisé.)  
**Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement** : Rejet dans l'air à partir du procédé : 0.217 kg/jour  
Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 0.975 kg/jour  
**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales** : Station d'épuration municipale < 2000 m<sup>3</sup>/jour (Modèle EUSES utilisé.)

## Contributing scenario : Expositions générales (PROCs 1, 2, 3, 5) ( Travailleurs : )

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).  
**État physique** : Liquide.  
**Fréquence et durée de l'utilisation** : > 4 h (demi-poste). - 330 jours  
**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles

**ORAMIDE DL 215**

<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Éviter les éclaboussures. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. Transfert via des circuits confinés. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. Remplir les bidons/ récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire. Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales conformément à EN 166. Porter des vêtements de travail à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transferts de vrac (PROCs 8a, 8b, 9) ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: 1 - 4 heures, 220 jours
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Applications industrielles. Transfert via des circuits confinés.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission (utilisation professionnelle).
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Activités de laboratoire (PROC 15) ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: 15 min. - 1 heure ; 330 jours
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Éviter les éclaboussures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Ventilation générale
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Nettoyage et maintenance des équipements ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 20 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: > 4 h (demi-poste). 330 jours

**ORAMIDE DL 215**

<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles. Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des vêtements de travail à manches longues. Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Stockage ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: 1 - 4 h (demi-poste). 330 jours
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles.
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Utiliser des équipements dédiés. (Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.)
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Ventilation naturelle.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Section 3: - Estimation d'exposition et référence à sa source****Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:**

<b>Estimation de l'exposition</b>	: Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.
-----------------------------------	--

**Contributing scenario : - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Modèle EUSES utilisé.
<b>Estimation de l'exposition</b>	: PEC Environnement, eau, continue : 2.06 x 10E-3 mg/l (eau douce) 2.05 x 10E-4 mg/l (eau de mer) 0.0605 mg/l (STP) PEC Environnement, sol, continue : 0.0371 mg/kg de masse humide (Sédiment d'eau douce) 3.71 x 10E-3 mg/kg de masse humide (Sédiment d'eau de mer) 0.029 mg/kg de masse humide (sol)

**Section 4: - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB

## Section 1: - Titre

Numéro du SE	: 3
Pour la substance	: Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)
Autres informations	: Procédés, tâches, activités couvertes: Englobe l'utilisation comme cosmétique et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** 3- Utilisation professionnelle de la substance Amides, C8-18 (even-numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) ; CE 931-329-6  
**Catégorie de procédé:** PROC19  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU21, SU22  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC39  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

## Section 2: - Contrôles de l'exposition

<b>Contributing scenario : ( Environnement )</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	: Liquide.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
<b>Quantités utilisées</b>	: Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 200 Tonnes/year Quantité quotidienne pour les utilisations à large dispersion : 0.11 kg/jour Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 10%
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'exposition par an : 365 jours
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices (m³/jour) : $\geq 1.8 \times 10^4$ m³/j
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 0.11 kg/jour Rejet dans l'air à partir du procédé : 0 kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé : 0 kg/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale $\geq 2000$ m³/jour
<b>Contributing scenario : ( Travailleurs : )</b>	
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
<b>État physique</b>	: liquide
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : $>4$ 220 jours par an.
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	: Contact avec la peau : Corps entier
<b>20/21</b>	

## ORAMIDE DL 215

<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Utilisation professionnelle : Extérieur. (Utiliser dans une pièce de volume minimal [m³] : 20 m3) La pression de vapeur saturée est bien supérieure à la pression de vapeur de la substance. Ainsi, le risque est considéré comme négligeable par inhalation. Une formation régulière sur les bonnes pratiques d'hygiène au travail et la bonne utilisation des équipements de protection individuelle sont nécessaires. Utilisation par les consommateurs : Non applicable.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation professionnelle : Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire. Utilisation par les consommateurs : Non applicable.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Utilisation professionnelle : Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux.
<b>Protection individuelle</b>	: Utilisation professionnelle : Porter des vêtements de travail appropriés. Porter des chaussures de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

### Section 3: - Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

**Estimation de l'exposition** : Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

#### Contributing scenario : - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition** : PEC Environnement, eau, continue :  
7.49 x 10<sup>-4</sup> mg/l (eau douce)  
5.54 x 10<sup>-4</sup>mg/l (eau de mer)  
6.8 x 10<sup>-3</sup> mg/l (STP)  
PEC Environnement, sol, continue :  
4.54 x 10<sup>-3</sup>mg/kg de masse humide (Sédiment d'eau douce)  
3.36 x 10<sup>-3</sup> mg/kg de masse humide (sédiments marins)  
3.26 x 10<sup>-3</sup> mg/kg de masse humide (sol)

### Section 4: - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.